

Donovan SADIN, Bureau des stages

Tél. : 04 26 23 59 64

Email : stages.lyon-sud@univ-lyon1.fr

Année universitaire 2023-2024

ORGANISATION DES STAGES HOSPITALIERS

Périodes, choix, modalités et validation

Calendrier des stages 2023-2024

	FGSM3	DFASM1	DFASM2	DFASM3	DFASM3 redoublants	ERASMUS (études)
AUTOMNE 1 11/09/2023 au 22/10/2023	Groupe 1	Groupe 1	Groupe 1	EDN	Stage 1 mi-temps	P1- G1 Du 11/09/2023 au 01/10/2023
AUTOMNE 2 23/10/2023 au 03/12/2023	Groupe 2	Groupe 2	Groupe 2	Stage 1 Période possible pour la mobilité	Stage 2 mi-temps	P2- G1 Du 02/10/2023 au 22/10/2023
HIVER 1 04/12/2023 au 14/01/2024		Groupe 1	Groupe 1	Stage 2 Période possible pour la mobilité	Stage 3 mi-temps	P1- G2 Du 23/10/2023 au 12/11/2023
HIVER 2 15/01/2024 au 25/02/2024		Groupe 2	Groupe 2	Stage 3 Période possible pour la mobilité	Stage 4 mi-temps	P2- G2 Du 13/11/2023 au 03/12/2023
PRINTEMPS 1 26/02/2024 au 07/04/2024	Groupe 1	Groupe 1	Groupe 1	Stage 4	Stage 5 mi-temps	P3- G1 Du 04/12/2023 au 24/12/2023
PRINTEMPS 2 08/04/2024 au 20/05/2024*	Groupe 2	Groupe 2	Groupe 2			P4- G1 Du 25/12/2023 au 14/01/2024
ÉTÉ1 DFASM1 21/05/2024 14/07/2024		Groupe 1 8 semaines	Groupe 1 4 semaines	ECOS nat 27 mai		P3- G2 Du 15/01/2024 au 04/02/2024
ÉTÉ1 DFASM2 21/05/2024 16/06/2024			Groupe 2 4 semaines			P4- G2 Du 05/02/2024 au 25/02/2024
ÉTÉ2 DFASM1 15/07/2024 08/09/2024		Groupe 2 8 semaines	Congé pré-EDN			P5- G1 Du 26/02/2024 au 17/03/2024
						P6- G1 Du 18/03/2024 au 07/04/2024
						P5- G2 Du 08/04/2024 au 28/04/2024
						P6- G2 Du 29/04/2024 au 20/05/2024
						P7- G1 Du 21/05/2024 au 09/06/2024
						P7- G2 Du 21/05/2024 au 09/06/2024

Dates des choix dématérialisés

Choix pour les trois premières périodes :

Mercredi 30/08/2023 : DFASM2

Jeudi 31/08/2023 : DFASM1

Vendredi 01/09/2023 : FGSM3 / DFASM3 + choix pour toutes les périodes pour DFASM3 redoublants et auditeurs

Choix pour le stage 4 des DFASM3 (hors redoublants et auditeurs) :

Décembre 2023

Choix pour le stage d'été des DFASM1, DFASM2 :

Première semaine d'avril 2024 (date à confirmer)

Le jour du choix, connectez-vous avec vos identifiants universitaires à l'adresse suivante :

https://stages-sante.univ-lyon1.fr/Stages_Sante?table=EXTRANET_ETU

Vous pourrez voir vos horaires de passage seulement la veille. Les listes définitives des services ouverts seront mis en ligne sur la page des stages de la Faculté 24h avant le choix de votre année. <https://lyon-sud.univ-lyon1.fr/formation/stages-fgsm3-a-fasm3>

Les affectations des étudiants seront envoyées à la Direction des affaires médicales des HCL ainsi qu'aux services hospitaliers la semaine suivante. Il n'y aura aucun changement de stage possible, à la demande de l'étudiant, après les choix.

En amont de chaque période, et sans réception d'informations de la part du terrain de stage, c'est à l'étudiant de prendre contact avec le service (cf. site internet des HCL) Des informations sur les réunions d'accueil sont mises en ligne régulièrement sur la page des stages de la Faculté.

Règles de choix et modalités de classement

FGSM3 :

Promotion divisée alphabétiquement en deux groupes.

2 tours pour chaque groupe. Tour n°1 pour l'automne par ordre alphabétique, en partant d'une lettre tirée au sort dans chaque groupe. Tour n°2 pour le printemps par ordre anti-alphabétique.

Interdiction de choisir deux stages de chirurgie et deux fois le même stage.

Mobilités partantes : Même si votre mobilité a été validée en amont en commission des RI, vous devez participer au choix et sélectionner le code « 800 Erasmus » pour vos 2 stages si vous partez à l'année ; pour le stage n°1 si vous partez au S1 ; pour le stage n°2 si vous partez au S2

Codes pour les stages en HIA (réservés aux étudiants ESA) : vous devez sélectionner le code « 700 ESA chirurgie » ou « 701 ESA médecine » en fonction de la spécialité et de la période pré-bloquée pour votre stage en HIA

DFASM1 :

Promotions divisées alphabétiquement en deux groupes. **Attention les redoublants pourront être placés dans l'un des deux groupes pour équilibrer le nombre d'étudiants. Un nouveau classement est fait en DFASM1. Il n'y a pas d'inversion automatique de groupe entre la FGSM3 et la DFASM1. Aucun changement groupe accepté.**

1 choix fin août/début septembre + 1 choix fin hiver/début du printemps pour la période d'été.

Fin août/début septembre : 3 tours pour chaque groupe. Tirage au sort de deux lettres. La première entre A et la médiane. La deuxième entre la médiane et Z.

Tour n°1 pour l'automne par ordre alphabétique, en partant de la première lettre tirée au sort dans chaque groupe. Tour n°2 pour l'hiver par ordre anti-alphabétique. Tour n°3 pour le printemps par ordre alphabétique en partant de la deuxième lettre tirée au sort.

Fin hiver/début du printemps : Tour n°4 pour l'été en partant par ordre anti-alphabétique de la deuxième lettre tirée au sort.

Le choix des DFASM1 sera organisé après celui des DFASM2 pour pouvoir basculer les places de médecine générale et de gardes.

Interdiction de choisir deux stages de gardes et de médecine générale, ni deux fois le même stage.

Stages à l'étranger : vous devez sélectionner le code « 500 Etranger chirurgie » ou « 501 Etranger médecine » ou « 502 Etranger médecine d'urgences »

Stages hors liste en métropole et dans les territoires d'Outre-Mer : si votre projet a été validé en commission des stages, vous devez sélectionner le code « 600 Hors liste chirurgie » ; « 601 Hors liste médecine » ; « 602 Hors liste gardes » ; « 603 Hors liste médecine générale »

Codes pour les stages en HIA (réservés aux étudiants ESA) : vous devez sélectionner le code « 700 ESA chirurgie » ; « 701 ESA médecine » ; « 602 ESA gardes » ; « 603 ESA médecine générale » en fonction de la spécialité et de la période pré-bloquée pour votre stage en HIA

DFASM2 :

Promotions divisées alphabétiquement en deux groupes. **Attention les redoublants pourront être placés dans l'un des deux groupes pour équilibrer le nombre d'étudiants. Inversion des groupes entre la DFASM1 et la DFASM2.**

1 choix fin août/début septembre + 1 choix fin hiver/début du printemps pour la période d'été.

Fin août/début septembre : 3 tours pour chaque groupe. Tirage au sort de deux lettres. La première entre A et la médiane. La deuxième entre la médiane et Z.

Tour n°1 pour l'automne par ordre alphabétique, en partant de la première lettre tirée au sort dans chaque groupe. Tour n°2 pour l'hiver par ordre anti-alphabétique. Tour n°3 pour le printemps par ordre alphabétique en partant de la deuxième lettre tirée au sort.

Fin hiver/début du printemps : Tour n°4 pour l'été en partant par ordre anti-alphabétique de la deuxième lettre tirée au sort.

Interdiction de choisir deux stages de gardes et de médecine générale, ni deux fois le même stage. Pas de stage de gardes possible si plus de 25 gardes validées mais possibilité de faire un stage de médecine d'urgences.

Stages à l'étranger : vous devez sélectionner le code « 500 Etranger chirurgie » ou « 501 Etranger médecine » ou « 502 Etranger médecine d'urgences »

Stages hors liste en métropole et dans les territoires d'Outre-Mer : si votre projet a été validé en commission des stages, vous devez sélectionner le code « 600 Hors liste chirurgie » ; « 601 Hors liste médecine » ; « 602 Hors liste gardes » ; « 603 Hors liste médecine générale »

Codes pour les stages en HIA (réservés aux étudiants ESA) : vous devez sélectionner le code « 700 ESA chirurgie » ; « 701 ESA médecine » ; « 602 ESA gardes » ; « 603 ESA médecine générale » en fonction de la spécialité et de la période pré-bloquée pour votre stage en HIA

DFASM3 :

Promotion complète.

1 choix fin août/début septembre : 3 tours. Tirage au sort d'une lettre. Tour n°1 pour le stage 1 par ordre alphabétique, en partant de la lettre tirée au sort. Tour n°2 par ordre alphabétique, en partant de la lettre tirée au sort + N (N=nombre total d'étudiants/3). Tour n°3 par ordre alphabétique, en partant de la lettre tirée au sort + 2N.

1 choix en décembre pour le stage 4 par ordre de mérite en fonction des notes de rang A obtenues à l'EDN.

Pas de stage de gardes possible si plus de 25 gardes validées. En l'absence de places de gardes suffisantes, pas de stage de médecine d'urgences possible non plus si plus de 25 gardes validées. Les étudiants ayant déjà atteints leurs 25 gardes qui choisiraient tout de même un stage de médecine d'urgences seront réaffectés sur les places restantes après le choix par la scolarité. La Commission des stages compte sur votre sens des responsabilités pour ne pas parasiter le choix.

Stages à l'étranger : vous devez sélectionner le code « 500 Etranger chirurgie » ou « 501 Etranger médecine » ou « 502 Etranger gardes »

Stages hors liste en métropole et dans les territoires d'Outre-Mer : si votre projet a été validé en commission des stages, vous devez sélectionner le code « 600 Hors liste chirurgie » ; « 601 Hors liste médecine » ; « 602 Hors liste gardes » ; « 603 Hors liste médecine générale »

Codes pour les stages en HIA (réservés aux étudiants ESA) : vous devez sélectionner le code « 700 ESA chirurgie » ; « 701 ESA médecine » ; « 602 ESA gardes » ; « 603 ESA médecine générale » en fonction de la spécialité et de la période pré-bloquée pour votre stage en HIA

DFASM3 redoublants, auditeurs, ex-DFASM2 redoublants :

1 choix fin août/début septembre : 5 tours. Alternance entre ordre alphabétique et anti-alphabétique. Tirage au sort d'une lettre pour le tour 1, 3 et 5.

Interdiction de choisir deux stages de gardes et de médecine générale, ni deux fois le même stage. Il n'y a pas de stage spécifique possible (hors liste, étranger).

Modalités de stages

FGSM3 : 2 stages de 6 semaines TP. Promotion divisée en 2 groupes. Etudiants bénéficient des congés universitaires. Stages spécifiques possibles : mobilité étude à l'étranger à l'année ou au semestre (voir procédure des RI), stage en HIA.

Les stages non accessibles en transports en commun et trains ne seront pas proposés au FGSM3 ou seulement en surnombre.

Stage supplémentaire possible l'été, à l'étranger ou en hors liste, non validant. Se référer aux pages des RI et des stages pour les dates de campagne et les critères de sélection.

DFASM1 : 3 stages de 6 semaines TP + 1 stage de 8 semaines TP l'été.

Promotion divisée en 2 groupes. Toutes les spécialités seront proposées ; y compris la médecine générale.

Stages spécifiques possibles : stage hors liste et à l'étranger en cours d'année sur la période de son groupe (x5 places par période et par groupe pour les stages à l'étranger et x5 places par période et par groupe pour les stages hors liste), stage en HIA (nombre équilibré de partants par période et par groupe), stages hors liste et à l'étranger l'été (pas de nombre limite, dates libres)

Attention, les départs en dehors de l'été sont en phase de test donc pas forcément reconduits en 2024-2025.

DFASM2 : 3 stages de 6 semaines TP + 1 stage de 4 semaines TP l'été. Promotion divisée en 2 groupes. Toutes les spécialités seront proposées. Stages spécifiques possibles : stage hors liste et à l'étranger en cours d'année sur la période de son groupe (x5 places par période et par groupe pour les stages à l'étranger et x5 places par période et par groupe pour les stages hors liste), stage en HIA (nombre équilibré de partants par période et par groupe), stages hors liste et à l'étranger l'été (pas de nombre limite, dates libres)

Attention, les départs en dehors de l'été sont en phase de test donc pas forcément reconduits en 2024-2025.

DFASM3 : 3 stages de 6 semaines TP + 1 stage de 12 semaines TP. Promotion complète. Stages spécifiques possibles : stage à l'étranger, stage hors liste, stage en HIA, prioritairement sur la période 3 mais possible également sur la période 1 et 2 si l'étudiant n'est pas inscrit à l'UELC prépa ECOS (x40 places au total par période). Pour rappel, les ruptures de mobilité sont interdites et les étudiants ne peuvent être plus de 2 par service et 4 par établissement aux mêmes dates.

DFASM3 redoublants, auditeurs, ex-DFASM2 redoublants : 4 stages de 6 semaines mi-temps + 1 stage de 12 semaine mi-temps. Pas de stage spécifique possible en cours d'année.

Validation des stages

La durée minimale de présence en stage est de 4 semaines TP pour valider un stage de 4 semaines TP ou 6 semaines TP ; de 6 semaines TP pour valider un stage de 8 semaines TP ; de 10 semaines TP pour valider un stage de 12 semaines TP ; et ce quel que soit le motif d'absence.

En cas d'absence, il est rappelé que l'étudiant doit prévenir son service, son gestionnaire de la DAM, les gestionnaires de scolarité et des stages.

Pour rappel, les congés ne sont pas autorisés pendant les stages de médecine générale et les stages de gardes.

Sous peine de redoublement, tout stage invalidé doit être rattrapé, soit en totalité, soit en rattrapant les semaines manquées. La durée du rattrapage est décidée par le gestionnaire des stages ; en accord avec la direction et le Président de la Commission des stages. Le rattrapage est organisé l'été, après la fin des enseignements et des stages.

En cas de souhait de redoublement, l'étudiant ne pourra pas demander à faire un stage non obligatoire.

A la fin de leur deuxième cycle (DFASM), les étudiants en médecine doivent avoir validé 36 mois de stages mi-temps ou 18 mois de stages temps plein et 25 gardes hospitalières. Ils doivent effectuer en particulier un stage en chirurgie, un stage chez un médecin généraliste et un stage dans une unité d'accueil des urgences, de réanimation, ou de soins intensifs.

Les étudiants devront donc valider deux spécialités minimums sur les trois spécialités obligatoires dans les deux premières années du second cycle et en particulier la médecine générale et, au minimum, un stage de gardes. Les étudiants ne pourront choisir qu'une seule fois la médecine générale au cours de leurs deux premières années du second cycle. Un stage de médecine générale ne sera possible en DFASM3 que si la spécialité a déjà été validée en DFASM1 ou DFASM2.

Le jour du choix, les étudiants ayant dépassé leurs 25 gardes réglementaires ne devront pas sélectionner de stage de gardes. Ils pourront en revanche choisir un stage de médecine d'urgences, de réanimation ou de soins intensifs. Il est fortement conseillé de valider ses 25 gardes réglementaires en DFASM1 et DFASM2.

Les étudiants de DFASM3 devront avoir validés leurs 25 gardes réglementaires et leurs trois spécialités obligatoires au maximum la veille du stage de spécialisation de 12 semaines. Tout étudiant n'ayant pas validé ses gardes et ses spécialités obligatoires à cette date-là devra redoubler sa sixième année.

Gardes obligatoires et repos de sécurité

Conformément à l'article 8 de l'arrêté du 8 avril 2013, tous les étudiants en études de médecine doivent accomplir un minimum de 25 gardes obligatoires au cours du 2ème cycle.

Une garde ne peut être accomplie qu'en dehors du service normal. Sont considérés comme une garde et font l'objet d'une indemnisation : la nuit, le dimanche et les jours fériés. Le samedi est inclus dans les obligations de service normal. Il n'est pas considéré comme une garde et ne donne donc pas lieu à une indemnisation.

Chaque étudiant doit réaliser au minimum 6 à 8 gardes par stage de gardes. Les échanges de gardes ne sont possibles qu'entre les étudiants affectés dans le même service et à la même période de stage. Les reprises de gardes entre étudiants de services ou périodes différentes ne sont pas autorisées.

Chaque garde de nuit (en semaine ou le samedi de 18h30 à 8h30) est comptabilisée pour une garde.

Chaque garde du dimanche ou d'un jour férié, qui est payée double, est comptabilisée pour deux gardes (8h30-8h30).

Le nombre de gardes effectuées durant un stage est renseigné, informatiquement, directement par le service d'accueil au moment de votre évaluation de fin de stage. Les étudiants doivent être vigilants et s'assurer tout au long de leur externat que celles-ci sont bien comptabilisées en se connectant et s'identifiant à cette adresse : http://dsidev3.univ-lyon1.fr/WD210AWP/WD210Awp.exe/CONNECT/Editions_Stages_Hosts?table=EXTRANET_ETU

En cas de non comptabilisation ou de gardes effectuées dans le cadre de stages hors liste, à l'étranger, en HIA, vous pouvez transmettre un justificatif (attestation signée du chef de service mentionnant les dates de gardes et le type ou bulletin de paiement des HCL) au bureau des stages afin que votre compte de gardes soit modifié.

Toute question sur la rémunération des gardes doit être adressée à la Direction des Affaires Médicales des HCL.

Les étudiants bénéficient d'un repos de sécurité d'une durée de onze heures intervenant immédiatement à l'issue de chaque garde et entraînant une interruption totale de toute activité hospitalière, ambulatoire et universitaire, comme prévu par l'arrêté de juin 2013.

Modalités soumises à la Commission des stages et des gardes de l'UFR de médecine Lyon Sud le 10 mai 2023 et le 28 juin 2023.

Modalités soumises au Conseil de l'UFR de médecine Lyon Sud le 06/07/2023.

Publiées sur le site internet de l'université le : 11/07/2023.